

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/515/Add.5
20 février 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Distr-double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME ET MESURES
DE MISE EN OEUVRE (TEXTE ETABLI A LA SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION
DES DROITS DE L'HOMME) :

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES RECUES PAR LE
SECRETARE GENERAL CONFORMEMENT A LA RESOLUTION 421 H (V)
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET A LA RESOLUTION 303 I (XI)
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

6. Australie

(Note en date du 14 février 1951 du Chef par intérim de la Mission australienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies)

Le Chef par intérim de la Mission australienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à M. le Secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de répondre à sa note SOA 317/1/01 (1), du 12 janvier 1951, concernant les résolutions adoptées le 4 décembre 1950 par l'Assemblée générale au sujet du projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme.

Etant donné le peu de temps dont il disposait et, étant donné, en outre, le caractère assez compliqué des dispositions des résolutions 421 et 422 (V) de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'Australie a le regret de déclarer qu'il ne sera pas en mesure de présenter ses observations au sujet du projet de Pacte avant le 15 février 1951. Il s'efforcera cependant de présenter ses vues aussitôt que possible.
